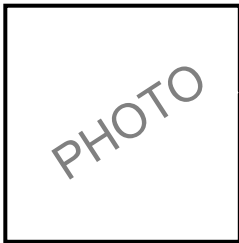




Direction des Services Educatifs et de la Citoyenneté ☎ 02 99 71 01 08
 Maison de l'Enfance ☎ 02 99 71 44 96
 La Ruche ☎ 02 99 71 19 76
 Courriel : enfancejeunesse@mairie-redon.fr



DOSSIER ACCUEIL DE LOISIRS FICHE FAMILLE ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Toutes les rubriques de cet imprimé doivent être dûment remplies. A défaut, l'inscription ne sera pas prise en considération.
 Vous devez informer et signaler tout changement au directeur de l'ALSH.

NOM DE L'ENFANT : _____

PRENOM : _____

MERCREDIS

Date et lieu de naissance : |__|/|__|/|__| à _____

PETITES VACANCES

Ecole fréquentée : _____ **Classe :** _____

GRANDES VACANCES

<i>Représentant légal 1</i>	<i>Représentant légal 2</i>
<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autre à préciser : _____	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autre à préciser : _____
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Situation matrimoniale :	Situation matrimoniale :
<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Autre
Adresse : _____	Adresse : _____
Code postal : _____	Code postal : _____
Ville : _____	Ville : _____
Adresse mail : _____	Adresse mail : _____
☎ domicile : __/__/__/__/__	☎ domicile : __/__/__/__/__
☎ portable : __/__/__/__/__	☎ portable : __/__/__/__/__
☎ travail : __/__/__/__/__	☎ travail : __/__/__/__/__

PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE (si parents non joignables)

1. Nom : Lien de parenté..... Tél.....
2. Nom : Lien de parenté..... Tél.....

Documents à fournir :

- Fiche sanitaire de liaison complétée et signée
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant
- En cas d'allergie ou de problèmes médicaux spécifiques, la copie du Protocole d'Accompagnement Individuel (PAI)
- Photo de l'enfant
- Copie de la décision de justice en cas de divorce
- Attestation de droit à l'image complétée et signée
- Attestation de quotient familial délivrée par la CAF ou la MSA*
- RIB pour prélèvement automatique (facultatif)



Adresse de facturation :

Identique au : Représentant légal 1 Représentant légal 2

Autre : Nom : Prénom :

Adresse

Code postal : Ville :

AUTORISATIONS ET DÉCHARGES

Je soussigné..... responsable légal ou tuteur de l'enfant

- Autorise mon enfant à participer aux différentes activités et sorties proposées.
 - Autorise mon enfant à emprunter le transport collectif.
 - Autorise Mme ou M. en qualité de à prendre en charge mon enfant après l'Accueil de Loisirs
 - Autorise mon enfant à rentrer seul de l'Accueil de Loisirs : La Ruche La Maison de l'Enfance
- En aucun cas un enfant de moins de 6 ans ne peut quitter l'Accueil de Loisirs non accompagné

- Certifie avoir pris connaissance du **NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR** de l'Accueil de Loisirs et m'engage à le respecter.
- Autorise le responsable de l'ALSH à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
- M'engage à verser la participation demandée pour la présence de mon enfant à l'Accueil de Loisirs.
- Décharge les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident en dehors des heures de prise en charge par l'Accueil de Loisirs.
- Certifie que les vaccins de mon enfant sont à jour.
- Certifie que mon enfant est couvert par une assurance responsabilité civile ou un contrat d'assurance scolaire pour les activités extrascolaires.
- M'engage à fournir à l'organisateur les documents nécessaires à joindre au dossier.
- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Fait à _____ le _____ « Lu et approuvé » Signature du responsable légal :

En complétant et retournant ce formulaire, je déclare accepter ledit règlement ainsi que donner mon consentement au traitement de mes données dans le cadre de l'Accueil de Loisirs.

Date : _____ Signature

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, la Ville de Redon, dont le Maire est responsable du traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour l'Accueil de Loisirs. En complétant et retournant ce formulaire, vous donnez votre consentement au traitement de vos données. Ces données seront conservées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes dans leurs domaines d'activités spécifiques (DGP/SIAF/2014/006).

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Ville de Redon, CS 80254, 35601 Redon Cedex ou rgpd@mairie-redon.fr. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 Thorigné-Fouillard Cedex ou dpd@cdg35.fr

En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

* En cas de changement de situation familiale entraînant un changement de Quotient Familial et de tarif, il vous appartient de fournir une nouvelle attestation de QF. Aucun effet rétroactif ne sera accordé en cas de manquement.



A retourner

Droit à l'image

AUTORISATION DE FILMER, PHOTOGRAPHER, EXPLOITER L'IMAGE ET DIFFUSER L'IMAGE

Je (nous) soussigné(s).....

Domicilié (s) au.....

Autorise (sons) La Ville de Redon – Place St Sauveur – 35600 REDON

- à filmer (et/ou photographeur), sans contrepartie de quelque nature que ce soit, mon enfant :

Nom :

Prénom :

dans le cadre d'une activité ALSH ou relevant d'une activité ayant lieu hors de la structure.
Pour l'année scolaire 2021/2022.

- à utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon enfant susmentionné aux fins de documents internes à la Ville de Redon, à l'Accueil de Loisirs
- à diffuser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon enfant susmentionné sur le site internet et l'espace famille de la Ville de Redon, dans le bulletin municipal, les plaquettes de communication, dans la presse régionale, départementale ou municipale, sur les pages Facebook de la Ville ou encore au cours de présentations publiques lors de manifestations pédagogiques ou festives organisées par la Ville de Redon.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon enfant, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Fait à

Le.....

Signatures des représentants légaux (père et mère)

précédées de la mention « lu et approuvé - bon pour accord »

Père

Mère

Tuteur

Conformément à l'article 372 du code civil, les père et mère exercent en commun l'autorité parentale.
Sauf cas particulier d'autorité unique, l'autorisation doit être donnée par les deux parents.

En complétant et retournant ce formulaire, je déclare accepter ledit règlement ainsi que donner mon consentement au traitement de mes données dans le cadre de l'Accueil de Loisirs.

Date : _____ Signature

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, la Ville de Redon, dont le Maire est responsable du traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour l'Accueil de Loisirs. En complétant et retournant ce formulaire, vous donnez votre consentement au traitement de vos données. Ces données seront conservées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes dans leurs domaines d'activités spécifiques (DGP/SIAF/2014/006).

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Ville de Redon, CS 80254, 35601 Redon Cedex ou rgpd@mairie-redon.fr. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 Thorigné-Fouillard Cedex ou dgd@cdg35.fr

En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.



FICHE SANITAIRE DE LIAISON	1 - ENFANT NOM : PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE : GARÇON <input type="checkbox"/> FILLE <input type="checkbox"/>
---------------------------------------	---

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 -VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES			DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
	oui	non			
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 -RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME non MÉDICAMENTEUSES oui non
 ALIMENTAIRES non AUTRES

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF)

Je soussigné responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

En complétant et retournant ce formulaire, je déclare accepter ledit règlement ainsi que donner mon consentement au traitement de mes données dans le cadre de l'Accueil de Loisirs.

Date : _____ Signature

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, la Ville de Redon, dont le Maire est responsable du traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour l'Accueil de Loisirs. En complétant et retournant ce formulaire, vous donnez votre consentement au traitement de vos données. Ces données seront conservées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes dans leurs domaines d'activités spécifiques (DGP/SIAF/2014/006).

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la Ville de Redon, CS 80254, 35601 Redon Cedex ou rgpd@mairie-redon.fr. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 Thorigné-Fouillard Cedex ou dgd@cdg35.fr

En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.



ACCUEIL DE LOISIRS ENFANCE VILLE DE REDON REGLEMENT INTERIEUR

Document à lire et à conserver par les parents

La Ville de Redon organise un Accueil de Loisirs sans hébergement chaque mercredi et pendant les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 14 ans. Celui-ci est ouvert de 7H30 à 18H30.

Plusieurs séjours sont organisés pendant les vacances d'été.

Les enfants sont accueillis à la Ruche – Rue du Tertre.

A partir des vacances de la Toussaint, jusqu'aux vacances de Pâques les 3-4 ans sont accueillis à la Maison de l'Enfance, située Rue de Galerne.

La Ville de Redon a déclaré son Accueil de Loisirs auprès du Préfet, représenté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

L'encadrement des enfants est assuré par :

- un directeur diplômé BAFD
- des animateurs diplômés BAFA
- pour les vacances d'été un surveillant de baignade est également recruté pour accompagner les enfants lors de toutes les activités nautiques.

CONTACTS

Maison de l'enfance – rue de Galerne ☎ 02 99 71 44 96 – mail : enfancejeunesse@mairie-redon.fr

La Ruche – Rue du Tertre ☎ 02 99 71 19 76 – 06 15 83 32 85 – mail : enfancejeunesse@mairie-redon.fr

Direction des Services Educatifs ☎ 02 99 71 01 08 – mail : serviceseducatifs@mairie-redon.fr

Pendant toute la période durant laquelle l'enfant est présent au sein de l'Accueil de Loisirs, celui-ci est placé sous la responsabilité de la Ville.

Il est demandé aux parents (ou leur représentant) de se présenter avec l'enfant auprès de la direction de l'Accueil de Loisirs (ou son représentant) afin que celle-ci puisse prendre note de l'arrivée et du départ de l'enfant.

Si les parents ne peuvent venir chercher eux-mêmes leur enfant, ces derniers doivent préalablement faire connaître, par écrit, ou lors de la constitution du dossier administratif le nom et le prénom de la personne habilitée à venir chercher l'enfant.

Les familles ne seront pas autorisées à venir chercher leur enfant en dehors des temps d'accueil et de départ définis ci-dessous, sauf en cas d'urgence justifiée.

Horaires d'accueil et de reprise des enfants

Inscriptions	Horaires d'accueil	Horaires de reprise
A la journée	De 7H30 à 9H30	De 17H00 à 18H30
Le matin sans repas	De 7H30 à 9H30	De 11H30 à 12H15
Le matin avec repas	De 7H30 à 9H30	De 13H00 à 13H45
L'après-midi avec repas	De 11H30 à 12H15	De 17h00 à 18H30
L'après-midi sans repas	De 13H00 à 13H45	De 17H00 à 18H30

Procédure en cas de retard des parents lors de la fermeture de l'Accueil de Loisirs :

En cas de retard, les parents doivent systématiquement avertir le directeur de l'Accueil de Loisirs. Dans le cas contraire le directeur contactera les parents et les personnes habilitées à venir chercher l'enfant. Si toutefois personne n'est joignable, le Maire de Redon sera sollicité et prendra les mesures qui s'imposent.

Au-delà de 18H30 et dans la limite de 19H00 les familles feront l'objet d'une facturation supplémentaire de 2.50 € par quart d'heure de retard. Tout quart d'heure entamé est dû.

INSCRIPTIONS ET ANNULATIONS

1 - Modalités d'inscription

Chaque année la famille devra **compléter un dossier comprenant :**

- une fiche famille
- une fiche sanitaire
- une demande d'autorisation de droit à l'image

et fournir les documents suivants :

- la photocopie des vaccinations (obligatoire)
- une photo d'identité de l'enfant
- une photocopie de la décision de justice en cas de divorce
- un RIB pour le paiement des factures par prélèvement automatique

Pour valider l'inscription de l'enfant le dossier administratif doit être complet et la famille à jour de ses règlements.

Pour chaque inscription les parents devront compléter la fiche périodique individuelle de réservation et respecter la date de retour indiquée.

Elles doivent être transmises à l'Accueil de Loisirs ou à la Direction des Services Educatifs ou par mail (enfancejeunesse@mairie-redon.fr).

Les inscriptions seront limitées en fonction de l'encadrement réglementaire.



Nouveau :

Vous pouvez désormais effectuer vos démarches de réservation en ligne sur votre espace famille.

2 - Modalités d'annulation



Toute absence prévisible sur une prestation réservée doit faire l'objet d'une annulation auprès de nos services dans les conditions suivantes :

Annulation + de 8 jours avant la date	Pas de facturation
Annulation – de 8 jours jusqu'à la veille avant 11H00	Facturation du coût d'un repas au tarif prévu pour la famille
Annulation hors délais	Facturation de la prestation réservée

Seules les absences pour raisons médicales ou cas de force majeure feront l'objet d'une exonération de facturation sur présentation d'un justificatif dans les 8 jours qui suivent la journée d'absence.

TARIFICATION

	Journée avec repas		Journée sans repas		½ journée avec repas		½ journée sans repas	
	Redon	Extérieur	Redon	Extérieur	Redon	Extérieur	Redon	Extérieur
Mercredis Petites et grandes vacances	De 2.85€ à 10.90€	15.80€	De 1.65€ à 6.55€	10.70€	De 2.35€ à 8.90€	11.35€	De 1.15€ à 4.55€	6.25€

Pour les redonnais les tarifs peuvent être modulés en fonction de leur quotient familial de la CAF.

SUIVI SANITAIRE DES ENFANTS

Dans le cadre de certains troubles de la santé (allergies, maladies chroniques...) la sécurité des enfants est prise en compte par la signature d'un **Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)**.

Dans le cas où l'enfant ne bénéficie pas de PAI dans le cadre scolaire, la famille devra se rapprocher de la direction de l'Accueil de Loisirs pour sa mise en place.

Si après examen du protocole prescrit par le médecin, la Ville ne s'avère pas en mesure de garantir le bien-être et la sécurité physique de l'enfant, celle-ci se réserve le droit de refuser la demande d'inscription.

Aucune allergie alimentaire ne sera prise en compte si un PAI n'a pas été mis en place à l'inscription.

Tout enfant malade (notamment en cas de maladies contagieuses) ou fiévreux doit rester à son domicile.

Pour tout enfant accueilli en collectivité et devant suivre un traitement médical, les parents doivent remettre au directeur de l'Accueil de Loisirs la trousse de médicaments au nom de l'enfant, accompagnée de l'ordonnance médicale.

En cas de symptômes apparaissant au cours de la journée de l'accueil ou en cas d'accident, le responsable de l'Accueil de Loisirs contactera le médecin (ou le service des urgences) et informera parallèlement les parents de l'état de santé de leur enfant.

ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis après rencontre avec la famille et sous réserve de la compatibilité de l'accueil avec le fonctionnement du service ou ses adaptations possibles.

La collectivité se réserve le droit de refuser un enfant si l'accueil de celui-ci ne permet pas de garantir son intégrité physique et/ou morale ou celle du groupe.

HYGIENE

Concernant les plus petits, l'inscription ne sera possible que si l'enfant est propre.

Il est demandé aux parents de munir leur enfant :

- d'un rechange dans un sac à dos pour les enfants de 3 à 5 ans
- en fonction des saisons, d'un vêtement de pluie, d'une casquette et d'un tube de crème solaire,
- pour les sorties à la piscine, d'une serviette et d'un maillot de bain.

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS

Nous recommandons vivement aux parents de mettre une tenue adaptée à la pratique des activités d'un Accueil de Loisirs et de marquer les vêtements de leur enfant.

Pour les sorties (mer, piscine...) munir l'enfant d'un sac à dos ou autre adapté à sa taille et marqué à son nom, surtout pour les enfants de 3 à 5 ans.

Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, de bijoux ou de téléphone portable. En cas de perte ou de vol, la Ville décline toute responsabilité.

L'enfant se signalant par son mauvais comportement fera l'objet d'un avertissement signifié aux parents. Si l'enfant persiste, il peut être procédé à son exclusion temporaire ou définitive, après information auprès des parents.

Le Maire
Pascal DUCHÊNE